

**RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION  
231, AVENUE DU 11 NOVEMBRE 1918  
IMMOBILIERE BANDOLIA  
PACA BOIS**

**PROROGATION**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,  
VU le code de la route,  
VU le code de la voirie routière,  
VU le code général des collectivités territoriales,  
VU notre arrêté n°92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,  
VU l'autorisation du permis de construire N° 083 009 18 T 0057 délivré par la Commune de Bandol en date du 25/03/2019,  
**VU notre arrêté n° 676 du 23 Octobre 2020** relatif à la livraison de matériaux par l'entreprise PACA BOIS sur le chantier de la Société "IMMOBILIÈRE BANDOLIA",  
**VU la demande de prorogation du 30 Octobre 2020** de M. Antony ROSSIGNOL – "IMMOBILIERE BANDOLIA" sise : 19, rue des Ecoles – 83150 BANDOL – tel :07.71.88.53.83 (courriel : [immobilierebandolia@hotmail.com](mailto:immobilierebandolia@hotmail.com)) pour l'entreprise : PACA BOIS – sise : 161, rue des Entreprises – 83140 SIX FOURS LES PLAGES (courriel : [ali.darrazil@pacabois.fr](mailto:ali.darrazil@pacabois.fr)),  
CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion de cette livraison de matériaux.

**- A R R E T O N S -**

**ARTICLE 1° :** **LES MESURES DE NOTRE ARRETE N°676 EN DATE DU 23 OCTOBRE 2020** concernant la livraison de matériaux par l'entreprise PACA BOIS sur le chantier "IMMOBILIÈRE BANDOLIA" sis : 231, Avenue du 11 Novembre 1918, **SONT PROROGÉES JUSQU'AU :**

**VENDREDI 13 NOVEMBRE 2020**

**ARTICLE 2° :** Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique «Télérecours-Citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 3° :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **30 OCT. 2020**

Jean-Paul JOSEPH,  
Maire de Bandol.



Réf. : TA/MN.